

DEC 112/2022

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec l'Association Amicales Ecoles Laïques Section De Belle Duveltjes pour une prestation de danses folkloriques flamandes le dimanche 18 septembre 2022 de 11h à 14h00 à Wormhout

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGC
- Vu la proposition de l'association Amicales Ecoles Laïques Section De Belle Duveltjes,
- Le Maire soussigné,

DECIDE:

ARTICLE 1 : est signé avec l'association Amicales Ecoles Laïques Section De Belle Duveltjes, représentée par Monsieur Jaak MEYSMAN un contrat d'engagement pour une animation de danses Folkloriques flamandes aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire :

L'Association Amicale Ecoles Laïques Section De Belle Duveltjes – 30, Rue Mendès France – 59270 Bailleul – N° SIRET 783 516 404 000 10 – Code APE : 913 E

Représentée par Monsieur Jaak Meysman, Begonipark, 22 8954 Westouter – Belgique

Date et horaire de la prestation :

Prestation d'animation de danses folkloriques flamandes à Wormhout au parc de la plaine (rue de l'église) de 11h00 à 14h00.

Coût de la prestation :

Montant total TTC : 200€ (deux cents Euros) TTC.


Les frais de restauration pour 10 personnes (boissons et pique-nique) seront pris en charge par la commune.

Date de signature du contrat : le 13 /09 /2022


ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 13 / 09 /2022

Le Maire,



Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par

dépôt en sous-Préfecture le 13/09/2022

Publication ou notification le : 13/09/2022

Le Maire



Frédéric DEVOS

